

\*Le texte français suit.



December 7, 2020

**For immediate release**

### **Agreement Reached Between City of Moncton and Moncton Firefighters (IAFF Local 999)**

**MONCTON, NB** – During today’s Regular Public Meeting, City Council ratified a collective agreement between the City of Moncton and its firefighters (IAFF Local 999).

Negotiations had been taking place since February 2020 as the previous contract expired on December 31, 2019.

The agreement will see 111 firefighters and officers earn a 2.25% wage increase per year over four-years. Changes were also made to contract language which will improve the operational efficiencies of the department as well as help manage and control costs.

“We are pleased to have been able to negotiate a collective agreement with IAFF Local 999. I want to thank all those involved in seeing this process through in a positive way,” stated Mayor Dawn Arnold. “There has been much talk over the past years about the impact of arbitration on our municipalities. The pending provincial changes regarding arbitration is something that we continue to support as a municipality.”

“This particular agreement is a positive step forward for both the City and the IAFF. It allows for enhanced flexibility for both sides and offers more specific and clear language. I am also pleased that we were able to come to an agreement and avoid the arbitration process”, added Fire Chief Conrad Landry.

IAFF Local 999 supports the current provincial arbitration process; however, union president Ashley Graham also agreed that the negotiating experience was positive. “I would like to congratulate both negotiating teams on all of the hard work it took to get this agreement in place. This sets an example for other communities in our province. When both parties bargain in good faith, deals can be reached. Labour relations between the City and Union have improved and we look forward to working together to continue to provide our services to the community.”

The new agreement will be retroactive from January 1, 2020 and will expire on December 31, 2023.

**Isabelle LeBlanc**

Director, Communications

City of Moncton

506-853-3592/ [Isabelle.leblanc@moncton.ca](mailto:Isabelle.leblanc@moncton.ca)



Le 7 décembre 2020

**Pour diffusion immédiate**

### **La Ville de Moncton s'entend avec ses pompiers (section locale 999 de l'AIP)**

**MONCTON, N.-B.** – Le Conseil municipal a ratifié aujourd'hui, lors de sa séance publique ordinaire, la convention collective entre la Ville de Moncton et ses pompiers (membres de la section locale 999 de l'Association internationale des pompiers).

Les négociations se déroulaient depuis février 2020, puisque l'ancien contrat était échu depuis le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les 111 pompiers et agents syndiqués ont droit à une hausse de salaire de 2,25 % par an sur quatre ans. On a aussi apporté au libellé de la convention des changements qui permettront non seulement d'améliorer les économies opérationnelles du Service d'incendie, mais aussi de gérer et de contrôler les coûts.

« Nous sommes heureux d'avoir pu conclure cette convention collective avec la section locale 999 de l'AIP. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré pour mener à bien ces négociations », a déclaré la mairesse Dawn Arnold. « Il avait beaucoup été question, dans les dernières années, de l'incidence de l'arbitrage sur nos municipalités. Notre municipalité reste favorable aux changements que le gouvernement provincial prévoit d'apporter aux règles de l'arbitrage. »

« Cette convention est une bonne nouvelle pour la Ville comme pour l'AIP. Elle vient améliorer la souplesse pour les deux parties et est désormais rédigée avec plus de clarté et de précision. Je suis également heureux que nous ayons pu nous entendre et éviter l'arbitrage », a précisé Conrad Landry, chef du Service d'incendie.

La section locale 999 de l'AIP appuie le processus d'arbitrage provincial actuel. Le président du syndicat, Ashley Graham, a toutefois convenu que l'expérience de négociation a été positive : « Je tiens à souligner l'excellent travail accompli par les équipes de négociation des deux parties pour mettre en place cette convention collective. En espérant qu'elles servent d'exemple pour les autres municipalités de la Province. Lorsque les deux parties négocient de bonne foi, elles arrivent à s'entendre. Les relations de travail entre la Ville et notre syndicat se sont améliorées et nous sommes heureux de continuer à collaborer pour fournir nos services à la collectivité. »

La nouvelle convention, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

**Personne-ressource pour les médias :**

**Isabelle LeBlanc**

Directrice, Communications

Ville de Moncton

506-853-3592 / [isabelle.leblanc@moncton.ca](mailto:isabelle.leblanc@moncton.ca)